

Essonne

N° 362

Journal



District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 9)

Vie des clubs (p. 10)

Procès Verbaux (p. 11 à 22)



Appel à candidatures : FINALES DE COUPES

Le District de l'Essonne de Football lance son appel à candidature pour l'organisation des Finales de Coupes Départementales 2017-2018 qui se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2018.

Les clubs intéressés peuvent se faire connaître par simple mail adressé à : secretariat@essonne.fff.fr

Vous trouverez le cahier des charges à respecter pour la bonne organisation de ces journées, en [clicquant ici](#)..



Concours FOOT Citoyen

Pour un football populaire, vecteur d'égalité et de fraternité



A gagner :
Places pour l'Equipe de France
Kit pédagogique
(+) Dotation matériel à tous les clubs participants

Participe à la promotion de ces valeurs à travers deux concours*

U6/U11 Création d'une œuvre statique

U13/U19 Création d'une œuvre Dynamique

*voir règlement du concours sur le site du District et sur la clé USB remise aux clubs

COUPE DE L'ESSONNE : Paiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, le règlement des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont réglés par la club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont réglés par le club visiteur

IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage sont à régler sur place. Aucun prélèvement ne sera effectué par la suite.

Challenge U10 et U11 : Nouvelles dates

Beaucoup de clubs nous indiquent que le report du 2ème tour des Challenges U10 et U11 à ce samedi 17 février 2018 pose un véritable soucis au niveau de leurs effectifs. C'est le 1er week-end des vacances scolaires et beaucoup de joueurs seront partis en vacances.

Le District de l'Essonne de Football a donc décidé de reporter ce 2ème tour des challenges U10 et U11 de ce week-end de la façon suivante :

2ème tour Challenge U10/Challenge U11 : reporté au **24/03/2018** en lieu et place du 3ème tour Challenge U10/Challenge U11

3ème tour Challenge U10/Challenge U11 : reporté au **05/05/2018** en lieu et place de la Journée n°6 du Critérium U10/U11

Journée n°6 du Critérium U10/U11 : **Journée neutralisée**

Terrains impraticables : Rappel de la procédure

Conformément aux dispositions de l'article 20.6 du Règlement Sportif Général du D.E.F. :

20.6 1- Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permettrait pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le D.E.F. par fax ou via l'adresse de messagerie du District, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi, le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES), afin de permettre au Secrétariat d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District, du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Le District se réserve la possibilité d'effectuer une enquête pour s'assurer de l'impraticabilité du terrain et de prendre éventuellement toutes sanctions.

Par ailleurs, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (Championnat ou Coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

En cas de non-respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme qui gère la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois précisé qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

2. Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signé du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

3. Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu de reporter ou non la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire. Il est également précisé qu'en cas d'impraticabilité prolongée, la Commission d'Organisation compétente peut inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date.

20.7 - Tout match officiel commencé à l'horaire prévu, ne peut pas être interrompu pour permettre à la rencontre suivante de se dérouler sous prétexte de préserver le terrain.

20.8 - Dans le cas où un match officiel ne pourrait être joué, la feuille de match doit être remplie régulièrement et postée dans les 24 heures au Secrétariat Administratif qui gère la compétition, avec les motifs qui ont entraîné le non déroulement du match. En cas d'absence de feuille de match, la commission compétente pourra être amenée à déclarer match perdu à (aux) équipe(s) responsables.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

Du nouveau pour le PEF

Le Programme Éducatif Fédéral (PEF) va offrir aux éducateurs de nouveaux outils pédagogiques pour former les jeunes licencié(e)s.

Lancé en 2014 par la FFF, le Programme Éducatif Fédéral (PEF) est un outil pédagogique complet, mis à la disposition des Ligues, Districts, clubs amateurs et professionnels, dirigeants et éducateurs, pour former les jeunes licencié(e)s U6 à U19 (5 à 18 ans) aux règles du jeu et de vie. Il concerne 800 000 jeunes licencié(e)s et plus de 5600 clubs l'utilisent déjà.

Cette saison, la FFF met à disposition une nouvelle version de son programme éducatif, enrichie de soixante nouvelles fiches pratiques. Ces fiches pratiques se déclinent sur les six thématiques du PEF (la Santé, l'Engagement citoyen, l'Environnement, le Fair Play, les Règles du jeu/l'Arbitrage, la Culture Foot). Elles proposent trois types d'actions : les « actions en salle » (indoor), les « actions de terrain » (outdoor) et les « actions d'envergure » qui peuvent mobiliser l'ensemble d'un club, par exemple autour d'une opération solidaire. De nouveaux quiz associés à l'animation de ces trois ateliers ont également été ajoutés.

En savoir plus sur le site de la FFF !

Festival du Foot U13F - Inscriptions au 1er tour

Retrouvez, **en cliquant ici**, le dossier à remplir afin d'inscrire votre club au 1er Tour départemental du Festival Foot U13F.

Restrictions de participation pour les joueurs licenciés après le 31 Janvier (Article 7.13 du Règlement Sportif Général du D.E.F.)

1. Les joueurs des catégories Seniors et Seniors-Vétérans licenciés après le 31 Janvier ne peuvent pratiquer en compétition officielle que dans les équipes évoluant :

- dans le Championnat de District s'il ne comprend qu'une seule division, ou dans la ou les division(s) inférieure(s) à la division supérieure de District si le Championnat Départemental comprend deux divisions ou plus,
- dans la dernière division des Championnats Régionaux suivants : Football d'Entreprise du Samedi Matin, Critérium du Samedi Après-Midi,
- dans le Championnat des équipes 2 du Football d'Entreprise du Samedi Après-Midi,
- dans les championnats de Football Diversifié de niveau B (le Championnat de Football d'Entreprise du Samedi Après-Midi de R3, le Championnat Départemental Futsal et le Football Loisir).

2. Les joueurs des U6 aux U19 et les joueuses des U6 F aux U19 F licenciés après le 31 janvier ne peuvent participer qu'aux compétitions officielles régionales et départementales de jeunes et uniquement dans leur catégorie d'âge.

3. Les joueurs renouvelant pour leur club et ceux qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résignent à leur club, ne sont pas soumis aux restrictions des alinéas 1 et 2 ci-dessus.

Calendrier : quand s'informer de l'état d'une rencontre ?

Conformément aux dispositions des articles 10.3 du Règlement Sportif Général du D.E.F, La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du District (rubrique « CLUB » - agenda de la semaine) le vendredi à 18h00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18h00 (pour une rencontre programmée en semaine).

En effet, des changements dans le déroulement d'une rencontre pouvant intervenir « à la dernière minute », il est donc préconisé de consulter l'état des rencontres de vos équipes dans le délai prévu dans les articles précités.

Rappel : si la Commission d'Organisation compétente a qualité pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire, le club à l'origine de la demande de changement doit, à tout le moins, en aviser son adversaire, étant précisé que dans certains cas, l'accord de l'adversaire sera exigé par la Commission.

Centre de perfectionnement GDB - Saison 2017/2018

La 5ème journée du Centre de Perfectionnement GDB, prévue dimanche 11 février est annulée en raison des conditions climatiques.

Veuillez trouver **en cliquant ici** le planning 2017-18 du centre de perfectionnement Gardien De But.

Les séances d'entraînement spécifique gardien de but sont ouvertes à tous les gardiens et gardiennes des catégories U13/U14/U15.

Rendez-vous directement à 9h45 au stade Taillefer de Brétigny sur Orge aux dates indiquées sur le planning.

Le Guide Interactif du Football des Enfants (GIFE) revient

La Fédération Française de Football vient de publier la mise à jour de son Guide Interactif du Football des Enfants (GIFE) qui apporte de précieux contenus pour les éducateurs des catégories U6 à U13.

N'hésitez pas à télécharger le PDF dynamique sur le site de la FFF, en **cliquant ici**.

Les Dispositifs Fafa reviennent

Les dispositifs du **Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)** pour la saison 2017-2018 sont ouverts. Ils concernent les chapitres de **l'emploi, de l'équipement, du transport et de la formation**.

Pour cette saison 2017-2018, la Fédération Française de Football a dégagé une enveloppe de 15 millions d'euros pour le développement et la structuration du football amateur. Ce Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), géré par la Ligue de Football Amateur (LFA), est destiné aux 22 Ligues, 90 Districts et 17000 clubs amateurs. Il peut financer de l'emploi, de l'équipement, du transport et de la formation. Les collectivités locales peuvent également bénéficier d'aides pour le financement d'équipement.

Plus d'infos en **cliquant ici**.

Formation continue des éducateurs de football à 11 (U19-Seniors)

Le District de l'Essonne de Football vous propose une demi-journée de formation continue football à 11 (U19-Séniors).

Le thème de cette matinée sera la relation « Match – Entraînement – Match ».

Elle se déroulera le samedi 10 mars 2018 de 9h à 12h, au District de l'Essonne, et s'adresse à l'ensemble des éducateurs U19-Seniors diplômés ou non diplômés.

Veillez trouver les détails de cette demi-journée ainsi que le coupon d'inscription, **en cliquant ici**.

Du nouveau pour les Labels « Ecole Féminine de Football »

Depuis le 1er Janvier 2018, les clubs souhaitant changer de label ou souhaitant être labellisés, peuvent effectuer les démarches de candidature via FOOTCLUBS.

Les Labels « Or », « Argent », « Bronze » des Ecoles Féminines de Football sont valables trois saisons.

Retrouvez les critères d'obtention des différents labels, **en cliquant ici**.
 Votre demande est à retourner au plus tard le 15 février 2018 via FOOTCLUBS.

Procédure FMI

	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	ARBITRE (OFFICIEL OU NON)
AVANT LA RENCONTRE	Possibilité de préparer la composition de l'équipe via l'interface web https://fmi.ff.fr : - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard	Possibilité de préparer la composition de l'équipe via l'interface web https://fmi.ff.fr : - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard	
LE JOUR DU MATCH	* Doit fournir une tablette en état de marche et chargée * Doit récupérer, sur la tablette , les rencontres et charger les données au moins une fois dans la journée (connexion internet obligatoire). Une seule récupération est nécessaire ! Ces actions doivent être réalisées à partir de minuit et jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre. * Doit valider ou préparer la composition de l'équipe	* Doit valider ou préparer la composition de l'équipe sur la tablette du club recevant	
APRES LA RENCONTRE	* Doit transmettre la FMI dans les 24h suivant la rencontre (connexion internet obligatoire)		* Doit clôturer la rencontre

Tout savoir sur la licence assurance 2017/2018

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2017/2018 en consultant :

- . **Le résumé des garanties souscrites** par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.
- . **La notice d'information Responsabilité Civile** (contrat n°4035070H sous-crit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . **La notice d'information Individuelle Accident** (accord collectif n°980 A 18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, **une notice explicative** vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. **un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »** qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

Pour toutes questions sur ces contrats (attestations, extensions de garanties, etc.)

Nadia ESNABI - Tel. : 01 53 04 86 16 / Fax : 01 53 04 86 87
E-Mail : nadia.esnabi@grpmds.com / contact@grpmds.com
Mutuelle des Sportifs : 2/4 rue Louis David 75782 Paris Cedex 16

DIAMANT FUTSAL en 16es !!

Opposés, samedi 10 février dernier, à Libercourt en 32es de Finale de la Coupe de France Futsal, les évryens de Diamant Futsal ont obtenu leur ticket pour le tour suivant.



Au terme d'un match serré et spectaculaire (5-5 à la fin du temps réglementaire), ce sont bien les essonnien(ne)s qui ont su trouver les ressources nécessaires pour se qualifier pour les 16es de Finale de la compétition sur le score de 9-7 après prolongation. Félicitations à eux et bonne chance pour la suite !

L'AEF 91 maintient le cap

Après les 24 avril, 6 juin, 26 septembre, 23 octobre et 18 décembre de l'année dernière, votre Amicale s'est retrouvée le lundi 5 février dernier pour une nouvelle soirée de football.

C'est ainsi que l'AEF 91 organisait sa sixième sortie au "SPEED SOCCER" à Antony, toujours dans le but de partager un moment de convivialité entre amicalistes.

Après une très bonne ambiance sur le terrain, pendant environ 1h30, la soirée s'est poursuivie comme toujours devant le verre de l'amitié... et les excellents sushis !

Nous remercions tous les éducateurs qui sont venus malgré le temps très neigeux.



Comme vous pouvez le constater votre Amicale tient ses engagements en organisant le plus régulièrement possible des actions pour se retrouver. Il n'est donc plus question de dire que l'AEF 91 ne fait rien... Néanmoins, nous attendons maintenant une participation plus importante de nos adhérents lors des prochaines manifestations.

À bientôt avec vous,

Jacky Vivien

- Football Diversifié
- Suivi des Compétitions
- Comité Directeur
- Foot Animation
- Terrains et Equipements

Commission du Football Entreprise et Football Diversifié

Membres : M.PASQUINI
CD : M PAREUX
Excusés : Mme LESUEUR
M.ADJIMAN

Commission restreinte du 12 février 2018

FUTSAL :

MATCH DE COUPE NATIONALE FUTSAL 32ème de finale
Du samedi 10 février 2018

DIAMANT FUTSAL / LIBERCOURT (Ligue du Pas de Calais)
GYMNASSE Roger BAMBUCK à VERT LE PETIT
Victoire de DIAMANT FUTSAL sur le score de 9 (neuf) buts à 7 (sept) après prolongations.

Félicitations à l'équipe de DIAMANT FUTSAL pour sa qualification pour les 16èmes de finale.

FOOT ENTREPRISES :

La Commission félicite l'AS PTT Evry pour sa victoire en 16ème de finale contre l'AS Dresser Rand Le Havre le 27/01/2018 par 2 buts à 1.

Voir le compte rendu de ce match sur le site du District et dans le journal du 02 février 2018.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH :

Un module de demande de modifications de matchs via Foot-clubs ; il vous permet de pouvoir saisir des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée. Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

FEUILLE DE MATCH :

Les clubs recevant ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux

correspondants des clubs recevant qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunit tous les lundis de 10h30 à 12h00. Le n° de tel est le 01 60 84 93 26

À l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas prise en compte.

MATCHES DE CHAMPIONNAT FUTSAL

Match N°20096644

SAINT GERMAIN SAINTRY 1 / REV BRUNOY 1

Courriel de SAINT GERMAIN SAINTRY

Accord des deux clubs pour jouer ce match le lundi 12 mars à 20h30.

Accord de la commission

MATCH N°20096647 du 17/01/2018

PARTOUT'ATHIS 1 / VILLABE ETS 1

La commission fixe cette rencontre le mercredi 14 février 2018 à 20h45.

Courriel de PARTOUT'ATHIS demandant le report de cette rencontre au 07 mars 2018.

Courriel de VILLABE ETS 1 donnant son accord pour disputer ce match le 07 mars 2018.

Accord de la commission

MATCH N°20097624 du 17/01/2018

REV1 / PARTOUT'ATHIS 1

Courriel des deux clubs

Accord des deux clubs pour disputer cette rencontre le 24/03/2018.

MATCH N°20096640 du 5 février 2018

SAINT GERMAIN SAINTRY 1 / VAL D'ORGE 91 3

Lecture de la feuille de match

La commission enregistre le 1er forfait de VAL D'ORGE 91 3.

URGENT

La Commission demande aux clubs concernés ; pour le 15 février 2018 une réponse quant à leur participation :

1) A la COUPE de l'Essonne FUTSAL

2) A la COUPE de l'Essonne FOOT ENTREPRISE dont l'organisation reste à définir suivant le nombre de clubs participants.

Sans réponse de la part des clubs, ceux-ci sont considérés comme engagés.

Prochaine réunion le lundi 19 février 2018

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme LEBLOND,
Membres : Mme FRANCHET
MM. BEZIA, BRUNIER, EYL, LE BOULC'H,
RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusée : Mmes FORBIN, IZARD
MM. BEAUJOUAN

PV du 13 février 2018

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'ac-

cepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

Toutes les compétitions Seniors et Jeunes, les CDM Excellence et les Vétérans Excellence sont en FMI.

Les Vétérans 2D, 3D, 4D et CDM 2D, 3D sont maintenant en FMI.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de Délégué officiel).

Courrier de la Mairie d'Orsay :

L'utilisation des terrains synthétiques du Stade municipal est autorisée à compter de ce jour.

COUPES SENIORS

Demande de changement de terrain via Footclub

Igny / Savigny sur Orge * District
Courcouronnes / Grigny FC * Essonne
Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure de jeu (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Brunoy / MNVDB * Essonne
Brunoy / Orsay * District
Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure de jeu (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs en raison d'un match de championnat de Ligue de Paris

Evry / Palaiseau * Essonne
Grigny US / Linas Montlhéry * Essonne
Accord de la Commission.

Match n° 20339469 du 18 février 2018

Viry Chatillon / Savigny * Essonne
Demande de Viry Chatillon via Footclub de jouer à 16 h 30 en
baisser de rideau d'un match de U17 R3.
Accord de la Commission.

Match n° 20339470 du 18 février 2018

VYC / Brétigny * Essonne
Courrier de Brétigny.
En raison d'un match de Championnat de la Ligue, la rencontre
est reportée au 4 mars 2018 (date butoir le 9 mars).

Match n° 20254446 remis au 18 février 2018

Itteville / Jeunesse Etampoise * District
Compte tenu d'un problème d'occupation des installations de
Cerny, accord des deux clubs via Footclub pour inverser la ren-
contre et jouer le 17 février à 16 h à Etampes.
Accord de la Commission.
Les frais d'arbitrage restent à la charge d'Itteville.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 4 FEVRIER 2018

D1

Brunoy / Soisy sur Seine
Reprise du dossier.
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture du rapport de Soisy sur Seine.
Pris note.

D2/B

Orsay Bures / Port Ris Orangis
Reprise du dossier.
Réception d'une feuille de match papier.
Avertissement à Orsay Bures pour absence de synchronisation
sur la tablette le jour du match pour le club recevant entraînant
l'impossibilité d'avoir accès au match.

D4/A

Gif / VYC
Reprise du dossier.
Réception d'une feuille de match papier.
Dysfonctionnement de l'application.

Courriel de Boissy sous Saint Yon

Nous informant du forfait général de son équipe Seniors D5/A.
Amende réglementaire.

Match n° 19535047 du 14 janvier 2018

Montgeron / Soisy sur Seine * D1
La Commission enregistre la décision de la Commission des Sta-
tuts et en date du 1er février 2018 : match perdu par pénalité à
Montgeron (-1 point – 0 but) pour en attribuer la gain à Soisy sur
Seine (3 points – 0 but).

Match n° 19537089 du 14 janvier 2018

Sainte Geneviève sp / Viry Chatillon * D3/A
La Commission enregistre la décision de la Commission des Sta-
tuts et Règlements en date du 1er février 2018 : match perdu par
pénalité à Viry Chatillon (-1 point – 0 but), Sainte Geneviève (0
point – 0 but).

Match n° 19537478 remis au 18 février 2018

Angervil-Limours / Boussy-Quincy * D4/B
Courriel de Boussy-Quincy nous informant que son équipe 2 a
aussì un match de Coupe de District.
La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 19537485 du 14 janvier 2018

Ballancourt / Angervil-Limours * D4/B
La Commission enregistre la décision de la Commission des Sta-
tuts et Règlements en date du 1er février 2018 : match perdu par
forfait à Ballancourt (-1 point – 0 but) pour en attribuer la gain à
Angervil-Limours (3 points – 0 but).
Amende réglementaire.

Match n° 19537725 remis au 18 février 2018

Itteville / Juvisy Académie * D5/B
Courriel d'Itteville nous informant que son équipe a aussi un
match de Coupe de District.
La rencontre est reportée à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE CDM

Demande de changement de terrain via Footclub

Montgeron / Epinay sur Orge
Accord de la Commission.

Match n° 20339475 du 18 février 2018

Lissois / Ballancourt
Courriel de Ballancourt.
En raison d'un match de Ligue, la rencontre est reportée au 28
février à 20 h (date butoir le 9 mars).

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 4 FEVRIER 2018

D2/A

Montgeron / Pecqueuse
Reprise du dossier.
Absence du rapport de Pecqueuse.
Avertissement à Pecqueuse pour non connaissance des identi-
fiants.

COUPE ESSONNE U15

Demande de changement d'heure de jeu (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Evry FC / Soisy sur Seine
Accord de la Commission.

Demande de changement de terrain via Footclub

Fleury 91 / Savigny sur Orge
Accord de la Commission.

Match n° 20339446 du 17 février 2018

Breuillet / Palaiseau
Courriel de Palaiseau demandant le report de la rencontre en
raison d'un match de Coupe de Paris.
La Commission ne peut donner son accord en application de
l'art. 4.6 du règlement de la Coupe U15 ; en effet les clubs encore
qualifiés en Coupe de Paris doivent présenter une équipe.
La rencontre est maintenue au 17 février à 15 h 30.
Demande de changement de terrain via Footclub de Breuillet.
Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 27 JANVIER 2018

D4/D

Arpajonnais / Soisy sur Seine
Reprise du dossier.
Réception de la feuille de match papier.
Lecture du rapport d'Arpajonnais.
Pris note.

FMI NON PARVENUES DU 3 FEVRIER 2018

D3/B

Villabé / Draveil

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture du rapport de Villabé.

Lecture du rapport de Draveil.

Dysfonctionnement lié à l'arbitre officiel.

D4/A

Etampes / DTM

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Avertissement à Etampes pour absence de synchronisation sur la tablette le jour du match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Ti feuille de match du 27 janvier à jouer à le 24 février 2018

Arpajonnais / Soisy sur Seine * D4/D

Demande de changement de terrain via Footclub

Dourdan / Courcouronnes * D2/A du 17/02

MNVDB / Dourdan * D4/B du 17/02

Evry / Epinay sur Orge * D4/F du 17/02

Evry / Verrières * D4/F du 24/02

Itevil-Vert / Brunoy * D4/C du 03/03

Evry / Courcouronnes * D4/F du 03/03

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure de jeu (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Ulis / Longjumeau * D1

Brunoy FC / Paris FC * D2/A du 03/03

Brunoy FC / Orsay Bures * D2/A du 10/03

Brunoy FC / Milly-Gatinais * D2/A du 24/03

Brunoy FC / Vallées-Ollainville * D2/A du 26/05

Accord de la Commission.

Match n° 19522535 remis au 17 février 2018

Palaiseau 2 / Ulis * D1

Compte d'un match d'un match de Coupe de l'Essonne U15 pour l'équipe 2 de Palaiseau, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 19522809 remis au 31 mars 2018

Palaiseau 2 / Villabé * D3/B

Accord des deux clubs via Footclub pour inverser la rencontre et jouer à 11 h 30 compte tenu des problèmes d'installation de Palaiseau.

Accord de la Commission.

Match n° 19523057 remis au 17 février 2018

Palaiseau / Saclas Méréville * D4/A

Courrier de Palaiseau.

Courrier de la Mairie de Villebon nous confirmant le prêt de ses installations (stade saint Exupéry – synthétique).

La rencontre aura lieu à 16 h.

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE U17

Demande de changement d'heure de jeu (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Linaz Monthéry / Mennecy

Etampes / Montgeron

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure de jeu (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs en raison d'un match de championnat de Ligue de Paris

Evry / Soisy sur Seine

Accord de la Commission.

Compte tenu d'un match de championnat de Ligue, les rencontres suivantes sont reportées au 4 mars 2018 :

Palaiseau / Massy

Longjumeau / Fleury 91

Match n° 20339432 du 18 février 2018

Ulis / Arpajonnais

En raison d'un match de Championnat de la Ligue, la rencontre est reportée au 4 mars 2018 (date butoir le 9 mars).

CHAMPIONNAT U17

FMI NON PARVENUE DU 4 FEVRIER 2018

D4/A

Saint Chéron / Morangis Chilly

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de Saint Chéron.

La Commission transmet le dossier à la Commission des Statuts et Règlements pour suite à donner.

Demande de changement de date de jeu avec accord des deux clubs

Fleury 91 / sainte Geneviève sp (du 4 mars au 18 février)

Accord de la Commission.

Demande de changement de terrain via Footclub

VYC / Verrières * D2/B

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE U19

Demande de changement de date de jeu avec accord des deux clubs

Fleury 91 / Boussy-Quincy

Brétigny / Massy

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure de jeu (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Viry Vhatillon / Saint Michel sur Orge

Accord de la Commission.

Demande de changement de terrain via Footclub

Etampes / Epinay sur Orge

Accord de la Commission.

Match n° 20339437 du 18 février 2018

Palaiseau / Dourdan

En raison d'un match de Championnat de la Ligue, la rencontre est reportée au 4 mars 2018 (date butoir le 7 mars).

CHAMPIONNAT U19

FMI NON PARVENUES DU 4 FEVRIER 2018

D2/B

Athis Mons / Savigny

Réception d'une FMI vide.

Réception d'une feuille de match papier.

Dysfonctionnement de l'application.

D3/B

Arpajonnais / Limours-Angervil
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture du rapport d'Arpajonnais.
Lecture du rapport de Pays Limours.
Dysfonctionnement de l'application.

Demande de changement de terrain via Footclub

Soisy sur Seine / Draveil * D1
Montgeron / Lissais * D2/A
Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu avec accord des deux clubs

Palaiseau / Villebon * D3/B (du 4 mars au 15 avril)
Accord de la Commission.

Match n° 19539122 remis au 18 février 2018

Palaiseau / Morsang sur Orge * D3/B
Courrier de Palaiseau.
Courrier de la Mairie de Villebon nous confirmant le prêt de ses installations (stade saint Exupéry – synthétique).
La rencontre aura lieu à 13 h 30.
Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclub

Verrières / Air France
Itteville / Fontenay Vicomte
Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 14 JANVIER 2018

D4/B

Tournelles Concy / Paray
Reprise du dossier.
Lecture du rapport de Tournelles Concy.
Il vous appartenait de faire appel dans les délais.

FMI NON PARVENUES DU 28 JANVIER 2018

D4/B

Chalo saint Mars / Boissy sous Saint Yon
Reprise du dossier.
La Commission redemande un rapport aux clubs sur le non établissement de la FMI pour sa réunion du 20 février 2018 sous peine de sanctions.

FMI NON PARVENUE DU 4 FEVRIER 2018

D3/D

Brunoy / Port Ris Orangis
Réception d'une feuille de match papier.
Dysfonctionnement de l'application.

Match n° 19524273 remis au 18 février 2018

Palaiseau / Athis Mons * D1
Courrier de Palaiseau.
Courrier de la Mairie de Villebon nous confirmant le prêt de ses installations (stade saint Exupéry – synthétique).
Accord de la Commission.

Match n° 19524839 remis au 25 février 2018

Molières / Draveil * D3/C

Courrier de Molières.

Compte tenu de deux matches sur le même terrain, la Commission reporte la rencontre au 15 avril 2018.

+45 ANS

TI Feuilles de matches du 4 février 2018 à jouer le 22 avril

Brunoy / Milly la Foret * C

TI Feuilles de matches du 4 février 2018 à jouer le 29 avril

Sud Essonne / Orsay Bures * D

Matches à jouer le 22 avril 2018

Pays Limours / Marolles * D
Montgeron / Paray * F
Aigle Fertoise / Port Saint Michel * F

Matches à jouer le 29 avril 2018

Ollainville / Paray * F
Port Saint Michel / Gatinais * F
AOP Corbeil / Aigle Fertoise * F

Demandes d'inversion de rencontre via Footclub avec accord des deux clubs

Palaiseau / Massy * B
Saint Vrain / Port Brétigny * E
Accord de la Commission.

Demande de changement de terrain via Footclub

Brunoy / Draveil * C
MNVDB / VYC * E
Ollainville / AOP Corbeil * F
Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Verrières / PTT Evry * C
Accord de la Commission.

Match n° 19525971 remis au 18 février 2018

Itteville / Arpajonnais
En raison d'un match de Coupe de l'Essonne, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Comité Directeur

Président: M. THISSERANT

Membres : Mme MERCADAL, MM. BADARELLI, CHEMIN, COULIBALY, DELFOUR, DEVILLE CAVELLIN, FERREIRA, FORNARELLI, GOUZENES, LEHMANN, PAREUX, POLLET, URGEN

Excusé : M. LE FAOU,

Assistent : MM. PLUSQUELLEC (Directeur administratif), BRILLANT (Président d'honneur)

PV du 20 novembre 2017

Intervention du Président

Informations LPIFF

— Réunion Comité de ligue

La réunion portait en priorité, sur la préparation de l'Assemblée Générale du 13 novembre 2017, sur la présentation et l'adoption du bilan, du compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017.

— Mouvements de nos clubs

La ligue valide lors de sa réunion du 23 octobre 2017 les modifications suivantes :

Affiliation d'un nouveau club futsal: Renouveau en ville (582 490). Inactivité – 1ère saison club libre: (500 590) AS Corbeil Essonne (91)

— Opération 10 000 ballons

Comme pour les saisons précédentes, la ligue dote les clubs franciliens de ballons Nike. Les ballons sont au District de l'Essonne, la distribution a commencé. Sur présentation du bon envoyé par la ligue aux clubs, le District remet 5, 10, 15 ou 20 ballons.

— Subvention accordée sur la politique de « Prévention et Sécurité »

Cette aide allouée par la ligue depuis plusieurs années, n'est plus reconduite cette saison. Elle a pour conséquence dans notre District de ne plus pouvoir désigner un délégué officiel sur chaque rencontre de Départemental 1 (Coût sur une saison 6348€).

Le DEF poursuivra sa politique de Prévention contre la Sécurité et la Violence en désignant des délégués officiels non plus systématiquement mais de façon ciblée (demande de club, match à risque, fait disciplinaire antérieur....).

Informations District

— Actions contre le racisme et la radicalité.

- Le Président de la CDPME participera à une réunion sur la laïcité et discrimination dans le sport au CROSIF.

- Une action conduite par le District est prévue pour sensibiliser les licenciés à la lutte contre le racisme et la discrimination. Cette opération sous forme de concours sera lancée en janvier et présentée aux éducateurs lors de la journée de recyclage du 13 janvier. La dotation globale allouée aux clubs participants sera de 4000€.

— Points licenciés

Le DEF analyse une baisse chronique du nombre de licenciés « Senior » et une forte augmentation du football d'animation.

Ligues et Femminines		Autres		Totaux	
LI Senior	7960	TE Régionale	82	Ayant Droit	51
LI U19 - U18	1208	TE Nationale	11	Statutaire individuel	140
LI U17 - U16	2311	SB Statutaire individuel	140	Amateur	58
LI U15 - U14	2873	FS Senior	142	Technique	93
LI U13 - U12	3423	FS U19 - U18	17	Futsal	251
LI Football d'animation	8300	FS U17 - U16	9	Fédérale	28
LI Senior F	256	FS U15 - U14	9	Libre	28126
LI U18 F - U17 F - U16 F	190	FS U13 - U12	10	Foot Loisir	95
LI U15 F - U14 F	244	FS Football d'animation	48	Foot Entreprise	284
LI U13 F - U12 F	206	FS Senior F	12	Arbitre	273
LI Football d'animation F	368	FS U19 F - U17 F - U16 F	1	Digéant	2804
		FS U13 F - U12 F	2	Educateur Fédéral	326
		FS Football d'animation F	2		
		FL Foot Loisir	95		
		FE Senior	204		
		FE Senior	20		
		FD Senior F	8		
		EF Educateur Fédéral	326		
		EA Animalier	58		
		DI Digéant	2397		
		DI Dispositif	497		
		AR Arbitre	273		
		AD Aayant Droit	51	TOTAL	32531

— Finales départementales

La commission départementale du suivi des compétitions (CDOSEC) propose au Comité Directeur les dates suivantes :

Le 10 juin 2018 pour les coupes District « Senior », Vétérans, CDM, + de 45 ans.

Le 16 ou 17 juin 2018 pour les coupes Essonne « Senior » U19, U17, U15.

— Futsal

Le 17 novembre, le District a proposé une réunion pour les clubs futsal essonniers. Cette réunion n'a eu que peu d'écho. Deux clubs seulement présents.

Le District ne souhaite pas en rester là, il a l'objectif de relancer et promouvoir le futsal dans le département et inciter les clubs libres à ouvrir des sections futsal.

Une réunion de promotion de cette discipline est programmée le 19 décembre au District en présence de MM. GRIMAUD (FFF), FOSCOLO (Représentant Futsal).

— Présentation du Projet « Ambition 2020 » de la FFF

Le Président présente le projet « Ambition 2020 » de la FFF. Ce projet est issu d'une suite de travaux de réunions et d'ateliers réalisés dans les clubs, les Districts et les ligues.

De ces travaux, cinq idées majeures se sont dégagées :

- Promotion d'une pratique « Loisir » pour les seniors et les jeunes (tournois, futsal, assouplissement des calendriers...).

- Valorisation du bénévolat (différenciation des licences, formation sur les rôles & responsabilités des bénévoles, tutorat, fiches de postes, organisation d'évènements...).

- Héritage & Animation Coupe du monde féminine 2019 (développement du football féminin, promotion de la mixité, animation dans les clubs autour de la CDM2019, Packs billetterie spéciaux....)

- Politiques de territoire (sous l'égide des ligues, des Districts et clubs, impulsion et déploiement de grandes lignes fédérales, création de projets ou actions spécifiques au territoire, remontées de besoins...).

- Structuration & aides des clubs (accompagnement des clubs dans les négociations avec les collectivités, mise en place de commissions de soutien des clubs, allègement des critères labels.....).

— Clarification situation PFC/Districts 91 & 94

Cette saison, les jeunes essonnaises licenciées au PFC bénéficieront du centre de perfectionnement féminin organisé par le District 91. Le surplus de frais occasionnés par les jeunes licenciées sera financé par leur club (PFC).

Ces jeunes filles pourront se présenter aux détectations organisées par le District du 94. La ligue autorise exceptionnellement pour cette saison deux équipes départementales dans le Val de Marne.

— Achat de véhicule

Après avis favorable du Comité Directeur pour l'achat d'un nouveau véhicule, le Président va passer commande d'un Transporter WW d'un montant de 30.576 TTC.

Cet achat sera financé en partie par les aides FAFA et Conseil Départemental.

Intervention du trésorier général

Le District dispose à ce jour d'une bonne trésorerie. Le District doit à présent réfléchir sur les orientations à prendre et sur les opérations à mettre en place pour l'année à venir. Pour cela il doit tenir compte de sa masse salariale conséquente et anticiper les baisses de subvention de nos partenaires publiques.

Intervention du secrétaire général

Approbation du PV Comité Directeur du 18 septembre 2017
Les membres du Comité ont pris connaissance du procès-verbal, transmis en son temps et après avoir pris note apporté les différentes corrections formulées.
Le Procès-verbal de la réunion plénière du 18 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Point FMI

L'utilisation de la feuille de match dans les clubs est satisfaisante (Taux global de réussite sur la saison 82%).
Depuis peu, toutes les divisions « Vétérans » utilisent la FMI et à partir du 03 décembre toutes les divisions CDM.
La Commission du suivi des compétitions assure un gros travail d'analyse et statue sur toutes les rencontres pour laquelle l'utilisation FMI n'a pas été réalisée.

Intervention du directeur administratif

Informations diverses

- Retour sur l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est bien déroulée avec un quorum satisfaisant de 68%. Les deux points proposés ont été adoptés à l'unanimité.
- Le Directeur présente quelques statistiques sur le site du District :
Nombre de vues sur le mois d'octobre : 734 000 vues
Durée moyenne des sessions : 4 minutes 30
7 pages lues par session dont 16% des nouvelles sessions.
Résultats très encourageants.
- Le Directeur annonce la publication d'une « newsletters » pour tous les commissaires du District qui a pour intérêt d'améliorer la communication en interne.
- Le District a reçu le compte rendu sur l'accompagnement fait par le DLA. Une feuille de route est proposée, avec des points à mettre en place ou à améliorer.
Une synthèse sera présentée en début d'année prochaine.
- L'opération « Football tour féminin » souhaitée par la politique de la ville est lancée, des rencontres Futsal seront organisées aux vacances de février et d'avril.
- Lancement d'une large communication avec les mairies avec envoi de documents et informations (subvention FAFA, homologation des terrains, fermeture des installations, plan de prévention...).
- Services civiques : Le District a recruté un service civique et fait un agrément collectif pour les clubs.

Intervention du représentant du Comité Directeur à la CDA

M. COULIBALY excuse le Président de la CDA absent à la réunion est présente les points ci-dessous.

Pôle formation initiale d'arbitrage

- Première session (09 ; 10 ; 17 et 23 septembre):
 - 15 candidats reçus à l'examen des connaissances sur 15.

- 11 candidats validés à l'examen du match pratique et arbitres désignables.

Deuxième session (28 ; 29 octobre et 04 ; 11 novembre):

- 16 candidats reçus à l'examen des connaissances sur 18
- 6 candidats vont être vus sur leur match d'examen pratique sur le week-end du 25/26 novembre.

Pôle formation

Organisation des manifestations CDA:

- Le 03 et 05 octobre test théorique catégories D1/D2/D3/D4/AA avec une participation des arbitres (105 sur 142).
- Le 13 octobre stage de perfectionnement des arbitres catégorie séniors avec le test physique avec une participation des arbitres (94 + 4 JAD).
- Le 21 octobre stage des jeunes arbitres (JAD) avec la mise en place du test théorique et physique avec une participation des arbitres (33 sur 42).
- Le 03 novembre 1er test théorique de rattrapage avec une participation toutes catégories (19 arbitres)
- Le 23 novembre et programmé le 1er test physique de rattrapage.
- Le 07 décembre et programmé le 2ème test théorique et test physique.
- Le 07 décembre et programmé le test physique des arbitres foot diversifié District et ligue.

Formation initiale d'arbitres féminines.

L'opération nationale de recrutement lancé par la DTA aux licenciées féminines permet d'avoir une liste de 11 licenciées féminines favorables à la formation d'arbitre plus, 3 licenciées de Paray et 2 de Juvisy Académie.

Le District proposera prochainement une formation gratuite aux jeunes licenciées

- Nomination de 2 nouveaux membres de la CDA :
Sur proposition de la CDA, le Comité Directeur valide à l'unanimité la nomination de MM. ASSOGBA et EL MALEM à la CDA.

ASSOGBA et EL MALEM à la CDA.

Points remis par l'équipe technique CTD

FORMATION

CFF1:

2 Modules U9: dont 1 à venir les 23 et 24 novembre

2 Modules U11: dont 1 à venir les 7 et 8 décembre

CFF2:

1 Module U13 effectué

1 Module U15 effectué

CFF3:

1 Module U17/19 effectué

2 Modules Seniors 1 à venir les 27 et 28 novembre

CFF4:

1 Module associatif à venir les 14 et 15 décembre

CERTIFICATION :

CFF1/CFF2/CFF3 à venir le 12 décembre

BMF :

6 stagiaires (5 + 1 abandon)

BEF :

4 stagiaires

Formation de formateur (LPIFF) :

- Vendredi 17 novembre : 2 éducateurs du District inscrits :

J.Precheur et J.Poblah

- Vendredi 22 décembre : 4 éducateurs du District devraient y

participer : F.Mabrouk, H.Boumezoued, C.Deville, S.Colombel.

Formation de certificateur (LPIFF) :

Samedi 18 novembre : 1 éducatrice du District: S.Mathivet

Formation continue :

- Football d'animation le 13 janvier 2018

- Les critères de réalisation et de réussite, la correction des gestes technique

- L'administratif pour un éducateur foot animation (feuille de matchs, suivi des joueurs, convocation

- Foot à 11 :

- Responsable technique / école de foot (rôle, suivi administratif et technique, mise en place de réunion technique, mise en place de projet, gestion de l'équipe technique)

- U17-U19-Séniors : Match/ entraînement / match, constats et conséquences (samedi 10 mars matin)

→ Détection

U13: (INF Clairefontaine) 303 JOUEURS INSCRITS
Début Novembre à mi-décembre : 1er tour (4), 2ème tour (2), 3ème tour (1), puis liste de 40 joueurs à la LPIFF

U14 :

Janvier 2018

U15 :

Début 3ème semaine de septembre – Stage d'une journée (31octobre 2017- 27 joueurs)

1er match Interdistricts (94-91): mercredi 15 novembre 2017 (défaite 2-1)

2ème match Interdistricts (91-77) : mercredi 22 novembre 2017.
A l'issue des deux rencontres, une liste de 6 à 8 joueurs sera proposée à la Ligue.

U15F et U13F :

La détection s'est déroulée sur 3 dates :

Samedi 23 septembre - Mercredi 04 octobre - Lundi 16 octobre 2017

2 matches d'Interdistricts étaient programmés pour les U15F:

1er match Interdistricts (94-91): mercredi 15 novembre 2017 (1-1)

2ème match Interdistricts (91-77): mercredi 22 novembre 2017

Une liste de 5 joueuses va être envoyée à la Ligue de Paris en vue d'un stage Régional.

→ Foot Animation :

1ère phase : 13 074 licenciés dans 90 clubs 209 équipes U6-U7, 297 équipes U8-U9, 266 équipes U10-U11 et 241 équipes U12-U13

2ème phase : modification des engagements pour le 1 décembre, lancement de la deuxième phase le 20 janvier 2018

Formation continue des éducateurs : le samedi 13 janvier 2018 à Villabé,

Tournoi Futsal U11 : Attente de retour des inscriptions date butoir le 15 décembre

Journées événementielles : Lancement des appels à candidature pour sites d'accueil avant les vacances de Noël

→ Label Jeunes :

- Une information a été donnée aux clubs lors de la réunion technique du 25 septembre et lors de l'assemblée générale

- Un article a été mis en ligne et un mail ont été envoyés à tous les clubs

A ce jour 12 clubs ont lancé une démarche sur foot 2000 :

Numéro club	Autodiagnostic du club	Niveau du club	Type de Synthèse calculée	Dernière MAJ
500570	ETAMPES F.C. (ETAMPES)	RégionalLibre	Non éligible	14/11/2017
500684	PALAISEAU U.S. (PALAISEAU)			

500570 ETAMPES F.C. (ETAMPES)

RégionalLibre Non éligible 14/11/2017

500684 PALAISEAU U.S. (PALAISEAU)

RégionalLibre Non éligible 25/10/2017

500710 STE GENEVIEVE SPORTS (STE GENEVIEVE DES BOIS)

National Libre Elite 02/11/2017

500729 BREUILLET F.C. (BREUILLET)

RégionalLibre Non éligible 10/11/2017

520101 ST MICHEL SPORTS (ST MICHEL SUR ORGE)

RégionalLibre Non éligible 15/11/2017

524630 MILLY LA FORET F.C. (MILLY LA FORET)

RégionalLibre Non éligible 10/10/2017

524859 LISSOIS F.C. (LISSSES)

RégionalLibre Non éligible 27/09/2017

528671 ULIS C.O. (ULIS)

National Libre Espoir 25/10/2017

549327 SUD ESSONNE ETRECHY MORIG. CHAMP. (ETRECHY)

RégionalLibre Non éligible 10/10/2017

552590 FOOTBALL CLUB DE WISSOUS (WISSOUS)

RégionalLibre Non éligible 24/10/2017

552483 F. C. MORSANG SUR ORGE (MORSANG SUR ORGE)

RégionalLibre Non éligible 03/10/2017

563603 EVRY F.C. (EVRY)

RégionalLibre Non éligible 26/10/2017

→ Foot Féminin:

Label Ecole de Foot Féminine : Lancement des dossiers auprès des clubs

Critérium féminin : 15 équipes en U16, 14 équipes en U12-U13, 9 équipes en U11 et 6 équipes U9

Centre de perfectionnement : 44 joueuses avec séance d'entraînement tous les 15 jours, à la base de loisirs de Draveil + 3 journées de stage sur le terrain du District durant les vacances scolaires.

→ Scolafoot :

100 classes sont inscrites au Scolafoot et seront inscrites au dispositif national Foot à l'école via la plateforme informatique
Les séances ont commencé dans de nombreux secteurs.

→ Centre de perfectionnement Gardien de but :

Moyenne de 30 à 35 gardiens par date avec 5 à 7 encadrants par séance

→ Handicap :

- Participation à la journée du Tennis le jeudi 17 décembre

- Réunion de préparation journée « Sport pour tous » le jeudi 16 novembre, événement prévu le jeudi 3 mai 2018 à Breuillet

→ Football tour féminin :

- Prise de contact oral avec 2 clubs et communes : Evry (février), Massy (avril)

Questions diverses

M.COULIBAY

Souhaite savoir ce qui peut être fait pour la journée de l'arbitrage. Le Directeur rappelle n'avoir reçu que quelques affiches de la part de la FFF, sans Kit de communication et sans protocole à suivre. Le Directeur et DEF avancent qu'il est impératif, de faire une journée de l'arbitrage mais qu'il faut choisir une manifestation adaptée, pour mettre en avant les arbitres.

La CDA prendra contact avec la technique pour choisir une journée chez les jeunes et faire une action sur la promotion de l'arbitrage.

M.FORNARELLI

Regrette l'absence non excusée des arbitres convoqués aux commissions de discipline de 1ère instance ou commission d'appel.

Le Comité Directeur demande à la CDA de réfléchir, sur la méthode pour éviter ces absences à répétition et de l'inscrire à son règlement intérieur.

M.PAREUX

Relève qu'il n'y a plus que 5 équipes pour jouer le championnat départemental Futsal, malgré les efforts faits par la commission du football diversifiée pour solliciter les clubs à s'inscrire. Et pose la question « Faut-il organiser une coupe départementale ? »

Le District organise une réunion de promotion du Futsal le 19 décembre 2017. Ce sujet pourra y être débattu.

M.BADARELLI

Remercie le Président de la CDA et son équipe pour le bon travail réalisé.

Président
F.THISSEANT

Secrétaire Général
C.DELFOUR

Sous-Commission Technique du Football d'Animation

Membres : Y.JEYOU, D.MEE, S.AIME, P.MOUFLARD, C.VAN-DARD, R.DIAZ, M.BAKKOUCH, J.FREDAL, H.ELOUMAMI
CD : V. POLLET

Excusés : C.SENSE, S.DAUGUET, D.ROY (CDFA)

PV du 12 février 2018

U6-U7

US VERT LE G : secteur 8 TI ; pris note mais essayez de nous envoyer un mail afin de savoir si le plateau ne s'est pas déroulé ailleurs

US SACLAS-MEREVERILLE : secteur 6 ; pris note de l'inversion des terrains à savoir

- Le 24/03/2018 lieu SERMAISE
- Le 26/05/2018 lieu SACLAS-MEREVERILLE

U10-U11

CHALLENGE U10 ET U11

Beaucoup de clubs nous indiquent que le report du 2ème tour des Challenges U10 et U11 à ce samedi 17 février 2018 pose un véritable souci au niveau de leurs effectifs. C'est le 1er week-end des vacances scolaires et beaucoup de joueurs seront partis en vacances.

Les rencontres de ce 2ème tour des challenges U10 et U11 sont reportées de la façon suivante :

2ème tour Challenge U10/Challenge U11 : reporté au 24/03/2018 en lieu et place du 3ème tour Challenge U10/Challenge U11

3ème tour Challenge U10/Challenge U11 : reporté au 05/05/2018 en lieu et place de la Journée n°6 du Critérium U10/U11

Journée n°6 du Critérium U10/U11 : Journée neutralisée.

FC MORANGIS CHILLY : Gr 6, voir ci-dessus
VILLEBON SF : Gr11, voir si dessus

CRITERIUM CLASSIC

FEUILLES NON PARVENUES

J 3 du 3/02/2018

CO ULIS/FC DRAVEIL
FC MASSY/FC EVRY
STE GENEVIEVE SP/FCO VIGNEUX
US GRIGNY/ES MONTGERON
FC BOUSSY-QUINCY/ES VILLABE
FC MILLY-GATINAIS/PAYS LIMOURS
OC GIF/CO ULIS
DOURDAN SP/TU VERRIERES
FC EVRY/FC MASSY
FC LONGJUMEAU « B »/US PALAISEAU
ES PLESSIS PATE/FC ST VRAIN
FC BRUNOY/VAL YERRES-CROSNE
SO VERTOIS/US VERT LE G
US SOISY s ECOLE/AIGLE FERTOISE
AC BIEVRES/FC SAULX

FC BOISSY s ST YON/FC SERMAISE
FC CHAMPCEUIL/CORBREUSE

U12-U13

FESTIVAL U13

FC EPINAY ATLHTICO : Bien reçu la feuille de match
FEUILLES NON PARVENUES (Festival U13)

- Gr 4 : CO ULIS
- Gr 5 : US RIS ORANGIS
- Gr15 : FC LONGJUMEAU
- Gr 18 : ES VIRY CHATILLON
- Gr 23 : FC IGNY
- Gr 26 : FC BRUNOY
- Gr 31 : OC GIF

La commission réclame pour sa réunion du 19/02/2018 les feuilles de rencontres, d'équipes et de jongles sous peine de rencontres perdues pour le club organisateur

EQUIPES QUALIFIES POUR LE 3EME TOUR

- Gr 1 : RC ARPAJONNAIS 1 – RC ARPAJONNAIS 2
- Gr 2 : STE GENEVIEVE SP 1- FC ATHIS MONS 1
- Gr 3 : SC EPINAY/O 1 – SC EPINAY/O 2
- Gr 4 : en attente
- Gr 5 : en attente
- Gr 6 : AS SOISY/SEINE 1-ST MICHEL SP 1
- Gr 7 : FC ETAMPES 1-FC ETAMPES 2
- Gr 8 : FC FLEURY 1 –FC FLEURY 2
- Gr 9 : DOURDAN SP 2-DOURDAN SP 1
- Gr10 : FC COURCOURONNES 1-FC COURCOURONNES

2

- Gr11 : ES VIRY CHATILLON 5- FC MORANGIS CHILLY 1
- Gr12 : VAL YERRES CROSNE 1-AIGLE FERTOISE 1
- Gr13 : CS BRETIGNY 3-CS MENNECY 2
- Gr14 : FC DRAVEIL 1-FC ST ERM.SAINT.ST PIER 1
- Gr15 : en attente
- Gr16 : CS BRETIGNY 1-CS BRETIGNY 2
- Gr17 : ES MONTGERON 1-ES MONTGERON 2
- Gr18 : en attente
- Gr19 : FC MASSY 3-FC MASSY 2
- Gr20 : JUVISY AFE 1- FC LISSOIS 1
- Gr21 : US GRIGNY 1-ESA LINAS MONTLHERY 1
- Gr22 : FC EVRY 1-FC EVRY 2
- Gr23 : en attente
- Gr24 : en attente
- Gr25 : BONDOUFLE AMC 1-REVELATION FA 1
- Gr26 : en attente
- Gr27 : US SOISY/ECOLE 1-FC MILLY GATINAIS 1
- Gr28 : FC VIGNEUX 1-DT MASSY 1
- Gr29 : FC MORSANG 1-VAL YERRES CROSNE 3
- Gr30 : ES VILLABE 2-FC EPINAY ATlh. 1
- Gr31 : en attente
- Gr32 : FC WISSOUS 1-AS SUD ESSONNE 1

CRITERIUM CLASSIC

FC MARCOUSSIS-NOZAY-VDB / US GRIGNY : phase 1 du 7/10/2017 . Les rencontres avaient été programmées pour le 11/11/2017 ; PV du 9/10/2017

FEUILLES NON PARVENUES

J 1 du 20/01/2018

ES VIRY CHATILLON/CS BRETIGNY
CO SAVIGNY/FC MORSANG
AS SUD ESSONNE/CS MENNECY
AS BRUYERES/AC BIEVRES

J 2 du 27/01/2018

FC EVRY/FC BRUNOY

DOURDAN SP/TU VERRIERES

STE GENEVIEVE SP/ESA LINAS-MONTLHERY

FC LONGJUMEAU/AIGLE FERTOISE

INFORMATION

Dans les catégories U10/U11 et U12/U13 lorsqu'il y a inversion des rencontres le club recevant au calendrier est responsable de l'envoi de la feuille de match au DEF

Amendes U6-U7-U8-U9 14-02-2018

Amendes U10-U11 14-02-2018

Commission Départementale des Terrains et Equipements

Président : M. Claude GIOS

Membres : MM. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

PV du 13 février 2018

F.A.F.A

Ville de MARCOUSSIS :

Demande d'éclairage pour le stade du Moulin :

Avis favorable de la CDTIS

Ville de Lardy :

Demande subvention pour la construction d'un terrain synthétique :

Avis favorable de la CDTIS

Classement de terrain

Ville de Ris-Orangis :

Stade Emile Gagneux NNI 915210101.

Installation visitée par M. BERTHY Jean et M. GAUVIN Michel, membres de la CDTIS du DEF, le 06 février 2018 à 10h30.

Confirmation de classement en niveau 5

Prochaine réunion le 20/02/2018 à 15h